CSE du 24/04/2023

Programmation moteur/jour
Mois de Mai
C8/C9 = 28
C10/C11/C13 = 212
TOTAL = 240

PR / CKD (Tous types)
Mois de Mai

Arbres à cames: 1012
Vilebrequins: 872
Culasses: 180
Bielles: 0
Blocs: 32

MOTEURS DELIBERES
Mars:
4625 moteurs

VOLUME TOTAL
En Mars 2023 :
13 638 moteurs

TRANSPORTS SPÉCIAUX
Avril :
22 442 €
TOTAL :
380 930 €

Une force à vos côtés

INFORMATIONS DIRECTION

Intérimaires/prêt de personnel:

Nous avons 411 intérimaires dans notre établissement.

Programmation prévisionnelle 2023:

Le prévisionnel de production de 2023 est de 54 283 moteurs.

XC13:

A ce jour les prévisions de production pour l'année 2024 sont de 16 188 moteurs XC13.
Les investissements pour ce nouveau moteur sont de 47 000 000€.

Entretiens annuels 2023:

A ce jour, 3% des entretiens annuels ont été réalisés.

Intéressement 2022:

Nous sommes intervenus sur la note de service réalisée par le service RH concernant l'intéressement. Une fausse information c'est glissée encore une fois par erreur. La somme maxi de 1184€ n'est pas forcément attribuée sans absence.

Note de service:

Nous avons demandé de réaliser une note de service sur les 2 congés supplémentaires attribués par enfant à charge pour les salariés n'ayant pas 25 CP au 1er juin.

Prochain CSE Ordinaire: *Mardi 30 mai 2023 à 13h30.*

Questions CGT

Prime exceptionnelle de 2000€:

Suite à l'allongement de la durée du temps de travail jusqu'à 64 ans, à l'augmentation du coût de la vie qui est bien supérieur aux 120€ de la direction et du SNI et surtout, du fait que nos actionnaires nous VOLENT notre participation, nous demandons le versement d'une prime de 2000€ pour l'ensemble des salariés, intérimaires compris.

***Rép. Direction :** «Il n'est pas prévu de donner une prime à ce jour.»*

Avant de donné sa réponse, la direction c'est défendue en nous disant qu'elle ne volait pas les salariés…

Préparations Bielles/Arbres à Cames/Vilebrequins:

Nous demandons que les salariés de ces secteurs bénéficient de la prime préparation.

***Rép. Direction :** «Nous vous proposons que ces salariés soient affectés au montage.»*

Cadre:

Quels sont les salariés (femme et homme) qui ont été nommés dans la catégorie cadre en 2022 et en 2023?

***Rép. Direction :** «Une nomination seulement a été faites en 2022, M. Lacombre Thierry.»*

Augmentation individuelle:

1. Combien de salariés ont perçu une augmentation individuelle par catégorie (femme et homme) ?

***Rép. Direction :** «524 salariés sont concernés par une augmentation individuelle.»*

2. quel est le montant mini, moyen et maxi ?

***Rép. Direction :** «Mini 20€ et maxi 70€.»*

3. Combien de salariés (femme et homme) ont changé de coefficient ?

Rép. Direction :

Coefficient	Hommes	Femmes	TOTAL
205	39	5	44
215	15	5	20
225	23	1	24
240	23	2	25
255	13		13
270	4		4
285	5		5
305	2		2
335	8		8
total	132	13	145

4. Nous demandons que la direction envoi un courrier pour justifier la non attribution d'une augmentation individuelle aux salariés concernés.

Rép. Direction : ***«Un courrier sera envoyé à chaque salarié.»***

Tenues de travail:

Nous demandons la dotation de 2 tenues de travail complètes supplémentaires

Rép. Direction : ***«Nous allons étudier le sujet et nous reviendrons vers vous.»***

Equipes de suppléance:

Suite à notre question du mois de mars concernant le taux horaire des équipes de suppléance, nous vous demandons de nous confirmer le nombre de salariés concernés pour le rattrapage et la somme moyenne attribuée.

Rép. Direction : ***«Nous faisons un point cet après-midi.»***

Liste teams expert/leader:

Nous n'avons toujours pas reçu la liste des teams expert/leader, nous vous demandons de nous la transmettre.

Rép. Direction :

UTE 11
Culasses (3x8 + VSD +SD)

TITULAIRE
AVIDOS F.
BARLE D.
LAVOCAT D.
GOUVEIA F.
OLIVIER J.
MOREIRA J.
JEANNIN L.
BUXERON F.
NABAIS J.
LARDUINAT F.
BRUNET R.
PRUNIER M.
DAUVERGNE M
LAVRADOR O.
DIRY C.
ROBERT C.
SEURE S.
LIVROZET D.
GIBBE M.
MARTIN C.
GALLIEN E
GALERA J.C.
DUARTE M.
GRIZIOT S.

AD INTERIM :
LABROSSE U.
FOURIER J.
ASSENAT W.
LEGUEN S.
FRADI S.
DUBOIS K.
DEMARIGNY R.
PACTON B.
MARTINS J.
GONZALES A.
VIZET F.
MARRET J.

UTE 12
Blocs (3x8+VSD)

TITULAIRE :
MARCOT S.
FRONTIERE P.
FIGUEIRA C.
BOUGNOT D.
FICHOT S.
GASTON T.
TRANCHECOSTE S
BAYON G.
DEJOUX D.
TEIXEIRA J
ROBILLARD D.
FEVRE D.
PRIEUR M.
ROY D.
PELLETIER R.
TERMINE E.
PIOCHET F.
EPARS D.

AD INTERIM :
PARODAT S.
HINET Y.
LENDOMER J.
DESREMEAUX S.
PRINCIPATO J.
MEDDOUR F

UTE 21/22
Bielles / Arbres à cames (3x8+VSD AAC)

TITULAIRE :
BUFFET D.
VINCENT J.M.
CHABOT D.
COUTIERE E
TEIXEIRA J.

AD INTERIM :
ARNOUD A.

UTE 27
Vilebrequins (3x8 + VSD + SD)

TITULAIRE :
DE ASSUNCAO S.
DEBORD M.
DUCHASSIN N.
DUPONT F.
GINNAIN A.
MILLERET M.
VINCENT L.

AD INTERIM :
COULON L.
DEBORD M.
BEDNARCZUCK G.

UTE 31/34
LIGNE C8/C9

MAJRI A.
PINTO M.
RAMBOURG B.
COSTES F.
AD INTERIM MARTIN M.

UTE 32
SHORT CLOSED 1

TESSIER A.
DUMONT C.
DUCOUT S.
DARNAY B.
BONAMY J.C.
BRUGNON F.
DESBRIERES C.
AD INTERIM TALPIN J.C.
AD INTERIM SENNEPIN L.

UTE 33
CLOSED 2 DRESSING

SZYMANSKI H.
CAPRARO D.
DE ABREU P.
CLAIRE C.
BROT T.
LAINE S.
FAUCHERON C.
AD INTERIM VIGNERON A.
AD INTERIM HOCHET J.
AD INTERIM MICHAUD A.
AD INTERIM BRESSON K.

UTE 38
ESSAIS-PEINTURE-FINITIONS

CHAUDEAU G.
BERNARD C.
DIDTSCH A.
DUPLA L.
DOS SANTOS L.
BERNARDIN L.
CHEVRIER P.
AD INTERIM PIQUARD Q.
AD INTERIM NEVES J.

Formation nouveaux salariés entrants:

1. Nous vous demandons de nous transmettre le temps pour une formation complète sur les lignes de montage C8/C9 et principale.

Rép. Direction : *«De 1 à 4 semaine de formation.»*

2. Quel est le coefficient requis pour former un salarié ?

Rép. Direction : *«Il y a pas de coefficient requis pour être formateur.»*

3. Nous vous demandons que les salariés formateurs ainsi que les salariés en formation ne soient pas comptés dans le temps de production.

Rép. Direction : *«Ils ne sont pas comptés dans le temps de production et nous avons une perte de production.»*

Procès-verbaux CSE:

Nous demandons que les procès-verbaux soient envoyés aux organisations syndicales dans les délais impartis conformément à la règlementation.

Rép. Direction : *«Nous allons changer le mode de fonctionnement pour l'établissement des procès-verbaux.»*

Entreprises extérieures

Nous vous demandons de nous communiquer la liste des entreprises extérieures travaillant au mois d'août.

Rép. Direction : *«Nous ne l'avons pas entièrement terminée, mais nous vous la communiquerons une fois celle-ci complétée.»*

Repas intérimaires:

Quel montant a été pris en charge en 2022 par les agences d'intérim pour les repas des intérimaires.

Rép. Direction : *«Zéro, c'est nous qui payons les repas des intérimaires.»*

Nous avons demandé pour un souci d'équité que la direction prenne en charge les repas de tous les salariés.

Affaire à suivre !!!!!

La CGT

Le 25 avril 2023

La CGT FPT BLY
Tel : 0385894195
Portable : 0634106092
Mail : cgt_fpt_bly@orange.fr